

*Décision n° P 2024 - 24*

en date du **27 MARS 2024** du président du directoire portant délégation  
de signature en matière de dépôt de plaintes

**Le président du directoire de l'établissement public Société des grands projets,**

**Vu** la loi modifiée n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

**Vu** le décret modifié n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris,

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre du directoire et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

**Vu** la décision n° D 2023-14 en date du 2 mai 2023 portant organisation de la Société du Grand Paris,

**Décide :**

*Article 1<sup>er</sup>*

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien JOMAIN, responsable interfaces Infra/Systèmes de la direction de projet ligne 16-17 rattachée à la Direction des Lignes de la Société des grands projets, à l'effet de procéder, au nom de la Société des grands projets, au dépôt de plainte contre X concernant le vol de son matériel informatique professionnel comprenant un smartphone et un ordinateur.

*Article 2*

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint Denis, le **27 MARS 2024**

Pour le Président du directoire et par délégation

**SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS**  
Frédéric Brédillot

*Jean-François Monteils*  
Membre du directoire  
Président du directoire